



Parler des langues, du bilinguisme et de l'apprentissage des langues à la frontière linguistique : Le cas de Fribourg/Freiburg

Claudine Brohy

Abstract: In diesem Artikel werden sprachliche, konzeptuelle und terminologische Herausforderungen vorgestellt, welche an der Sprachgrenze zwischen Deutsch und Französisch in der Schweiz diskutiert werden. In diesem zweisprachigen Gebiet existieren neben den Standardsprachen auch Dialektvarietäten und vor allem seit den 1950er Jahren auch zahlreiche Migrationssprachen. Nach einer Übersicht über die Sprachensituation der Stadt und des Kantons Freiburg werden drei Beispiele dieser aktuellen Herausforderungen vorgestellt: 1. Der Gebrauch der Glossonyme der in Kontakt stehenden Sprachen; 2. Der Diskurs zum Status der Sprachen und der offiziellen Zweisprachigkeit der Stadt Freiburg; 3. Die Einstellungen und Begriffe zum Thema Sprachenlernen und insbesondere zum zweisprachigen Unterricht.

Dans cette contribution, nous présentons des enjeux linguistiques, conceptuels et terminologiques qui sont thématiques à la frontière des langues entre le français et l'allemand en Suisse. Dans cette région bilingue, des variétés dialectales existent en plus des langues standardisées, ainsi que de nombreuses langues de la migration, présentes en particulier depuis les années 1950. Après avoir esquissé la situation linguistique de la ville et du canton de Fribourg, nous discutons trois exemples concrets d'enjeux récurrents : 1. l'utilisation des glossonymes des langues en contact ; 2. le discours autour du statut et de l'officialité des langues et du bilinguisme en ville de Fribourg ; 3. les représentations et termes qui caractérisent l'apprentissage des langues, en particulier dans le cadre de l'enseignement bilingue.

In this contribution, some linguistic, conceptual and terminological issues that arise at the language border between French and German in Switzerland are presented. In this bilingual area, dialect varieties exist beside the standard languages, as well as many migration languages, present in particular since the 1950s. After having sketched the language situation of the city and the canton of Fribourg/Freiburg, three examples are discussed: 1. the use of glossonyms of the languages in contact; 2. the discourse about the status and officiality of the languages and bilingualism in the city of Fribourg/Freiburg; 3. attitudes and terms regarding language learning, in particular in the context of bilingual education.

Schlüsselwörter: Sprachkontakt, Dialekt, Sprachpolitik, Fribourg/Freiburg; Langues en contact, dialecte, politique des langues, Fribourg/Freiburg; Language contact, dialect, language policy, Fribourg/Freiburg, discourse.

Brohy, Claudine (2021),

Parler des langues, du bilinguisme et de l'apprentissage des langues à la frontière linguistique : Le cas de Fribourg/Freiburg.

Zeitschrift für Interkulturellen Fremdsprachenunterricht 26: 2, 77–95.

<http://tujournals.ulb.tu-darmstadt.de/index.php/zif>

1 Une ville et un canton à la frontière des langues germaniques et latines

1.1 Histoire du bilinguisme

Dès environ 400 avant J.-C., la région de Fribourg, comme celle du Plateau suisse, est habitée par des Celtes, les Helvètes, qui ne laissent pas d'écrits, mais des traces dans des toponymes et la culture alpine¹. Durant le premier siècle avant et après J.-C., le territoire est romanisé, puis germanisé dès le 5^e siècle après J.-C. avec l'arrivée des Alamans depuis le Nord. Ce mouvement des populations, qui a touché une grande partie de l'Europe, est qualifié d'*invasion des barbares*, ce qui est nettement plus connoté que le terme allemand *Völkerwanderung*. Vers l'an 1000, la frontière linguistique s'établit petit-à-petit, avec une zone plus ou moins bilingue et plus ou moins large de part et d'autre de cette limite, une frontière linguistique n'étant pas une limite politique, qui s'établit toujours après des mouvements de populations. La ville de Fribourg est fondée en 1157 par le Duc Berthold IV de Zähringen, qui fut le fils d'une mère bourguignonne et d'un père souabe ; cet héritage de bilinguisme posé dans le berceau fait partie des mythes fondateurs de la ville. Au début, les Alémaniques ont probablement été majoritaires, le toponyme originel « Freiburg » est sans conteste allemand et traduit les franchises qui ont été accordées à la ville. Toutefois, les paroisses de la ville ont été attribuées aux paroisses du Couvent de Lausanne en 1273, ce qui mène à une romanisation, tout comme une forte migration depuis le hinterland francophone vers la ville à la fin du 13^e siècle. Au 14^e siècle, le premier document officiel qui n'est pas en latin est rédigé en français. La cohabitation ne se passait pas toujours sans heurts, les conflits entre les deux groupes linguistiques incitant les autorités à prendre des mesures contre les luttes entre « Romains et Alamans » en 1409. Le bilinguisme semble être suffisamment établi pour que les notaires puissent, en 1424, « faire lettres en teif [allemand] et en rommant », et le chevalier de Waldheim écrit en 1474: « Die stad Ffryborg ist eyne lustige stad, vnd ist halp duczsch vnd halp welsch » (Brohy 1992).

L'entrée de Fribourg dans la Confédération helvétique en 1481 amorce un tournant. Cette alliance de cantons était jusqu'ici entièrement alémanique, et Fribourg était le premier canton qui comprenait un territoire en partie francophone. Il fallait donc montrer une volonté d'intégration et promouvoir l'allemand au détriment du français. En 1501 déjà, les écoles privées françaises ont été fermées, et on interdisait de prêcher en français. Pour prouver leur bonne volonté envers l'allemand, des familles patriciennes ont germanisé leurs patronymes, Cugniet en Weck, Gendre en

¹ Pour l'histoire des langues, voir par exemple aussi Zimmerli 1895; Boschung 1959, 1985/86; Bernauer 1962; Lüdi 1985; Brohy 1992; Altermatt 2005; Haas 2008.

Techtermann. On essayait même d'influencer la langue familiale, un décret du Conseil stipulait en effet en 1572: « Man soll die Kinder im Hus Tütsch machen reden und nicht die grobe welsche Sprache gewöhnen ». Le français ne devait plus occuper la place publique, et en 1600, on interdisait donc les chants en français et de présenter de la marchandise en français : « Das die welsche reyen gesang verboten, ouch der milch, senff und kuttlen Khouf in tütscher sprach verrichtet werde », et les Jésuites devaient enseigner en allemand au Collège St-Michel.

Durant les 17^e et 18^e siècles, le français gagne en prestige comme dans le reste de l'Europe, et Fäsi écrit en 1766: « Personen, welche einen Vorzug vor dem gemeinen Mann haben wollen, besonders das Frauenzimmer, bedienen sich des Französischen oder Patois » (Fäsi 1766: 600), et il devient langue officielle après l'invasion napoléonienne en 1798. La République helvétique opprime l'allemand, mais la Restauration en 1814 rétablit la position de l'allemand comme durant l'Ancien Régime. Les Constitutions de 1831 et 1848 stipulent que le français est la langue du gouvernement, mais que toutes les lois et tous les décrets doivent être publiés dans les deux langues, alors que la constitution de 1857 fait référence au bilinguisme, en précisant toutefois à son art. 21 que « Le texte français est le texte original ».

La fondation de l'Université de Fribourg en 1889, catholique, internationale et bilingue, a de nouveau donné un certain avantage à l'allemand, l'établissement comptait un grand nombre d'enseignants et d'étudiants allemands, et la guerre 1914–1918 a suscité des tensions entre les communautés linguistiques. Dans la pratique, il y avait des discriminations et inégalités à l'encontre des Alémaniques, au niveau de la représentation politique, des administrations communale et cantonale, des écoles et de la culture, ce qui a mené à la fondation en 1959 d'une association de défense de l'allemand et des germanophones, la *Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft* (DFAG). Celle-ci s'est engagée pour plus d'équité entre les deux communautés linguistiques, des filières allemandes dans toutes les écoles, la prise en compte accrue de l'allemand dans les hôpitaux et les instances politiques, administratives et judiciaires, l'affichage et la toponymie bilingues, etc. Un grand nombre de ces revendications ont été satisfaites, même s'il a fallu du temps pour mettre en œuvre certaines mesures. Une des revendications était la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle à part entière par la Constitution cantonale. Suite à des démarches parlementaires, le peuple souverain a accepté en 1990 une révision de l'art. 21 sur les langues, reconnaissant le français et l'allemand comme langues officielles du canton. En tant que première suisse, le principe de territorialité des langues est mentionné explicitement, comme la promotion de la compréhension entre les deux communautés linguistiques. Le principe de territorialité est depuis

les années 1980 un sujet qui divise profondément la société fribourgeoise. Les germanophones l'interprète plutôt de manière souple en reconnaissant des communes officiellement bilingues, alors qu'une majorité de francophones penchent pour des communes monolingues ayant le français ou l'allemand comme seule langue officielle. Quinze ans après la révision de l'article sur les langues, une nouvelle Constitution cantonale entre en vigueur en 2005. Celle-ci contient des dispositions linguistiques plus détaillées. Toutefois, une Loi cantonale sur les langues, n'a pas (encore) été promulguée.

Nous avons vu que le statut du français et celui de l'allemand ont changé plusieurs fois durant l'histoire du canton et de sa capitale, selon les jeux de pouvoir au niveau local, national et international, mais que le bilinguisme est resté une constante durant un millénaire. A l'heure actuelle, il reste encore quelques enjeux cruciaux, comme par exemple le statut linguistique de la ville de Fribourg, les langues dans les hôpitaux et l'apprentissage des langues, et il sera ici encore question de quelques-unes de ces thématiques.

1.2 Données démographiques et géographiques

Selon les indications de la ville de Fribourg (2021: 5), la commune comptait fin décembre 2020 une population de 41'017 personnes, dont 65.2% d'origine suisse et 34.8% d'origine étrangère. Selon les données cumulées de 2014–2018 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), elle comptait 69.7% de personnes qui utilisaient le français ou aussi le français comme langue(s) principale(s) (un maximum de trois langues étant pris en compte pour les langues principales), et 19.7% de personnes qui utilisaient l'allemand ou aussi l'allemand. De manière générale, le taux de germanophones a constamment baissé en ville, alors que celui des francophones a augmenté, tout comme celui des allophones², en particulier des lusophones, battant en brèche le préjugé selon lequel l'allemand et la germanisation sont en progression, ce qui est fréquemment le thème de lettre de lecteurs dans la presse locale.

Au niveau cantonal, sur une population totale d'environ 320'000 personnes, 68.6% indiquent le français ou aussi le français comme langue(s) principale(s), alors que 27.8% mentionnent l'allemand ou aussi l'allemand (Etat de Fribourg : Fribourg en chiffres). Ce qui est intéressant, c'est que la ville et le canton de Fribourg ont des majorités et minorités inversées par rapport à la situation suisse, où les germano-

² Les premières, et les plus importantes, immigrations étaient latines (italienne, espagnole, portugaise, française), elles ont donc renforcé la partie francophone de la ville par une intégration culturelle et scolaire vers le français.

phones présentent une majorité de presque deux tiers et les francophones une minorité d'environ 23%³. Cette situation induit un sentiment de minorité auprès à la fois des Alémaniques, minoritaires au niveau cantonal et communal, mais aussi des francophones, minoritaires à l'échelon national. La ville de Fribourg est fréquemment comparée à celle de Bienne, une ville officiellement bilingue (avec une majorité d'Alémaniques) située dans le canton de Berne, qui est lui aussi officiellement bilingue (voir par exemple Kolde 1981; Brohy 2005, 2011 et 2012; Conrad 2005; Brohy/Schüpbach 2016; Schneuwly 2019; Schüpbach/Brohy en prép.).



Fig. 1: Les districts et la frontière des langues (Boschung 1985: 8)

Au niveau administratif, le canton est divisé en sept districts. Un seul district est officiellement bilingue, celui du Lac avec Murten/Morat comme chef-lieu, un district est germanophone, celui de la Singine (*Sensebezirk* en allemand), le District de la Gruyère est francophone, mais il comprend une commune de langue allemande, Jaun (Bellegarde en français), la plus élevée du canton, un village de 650 habitants situé à 1000m d'altitude dans les Préalpes fribourgeoises. Les quatre autres districts sont officiellement francophones, même le district de la Sarine/Saane, auquel la capitale Fribourg/Freiburg appartient, qui dispose toutefois d'un tribunal de district bilingue.

³ Les italophones (8.5%) et les romanchophones (0.5%) forment des minorités officielles encore plus petites.

2 Le discours autour de notions linguistiques

2.1 Les glossonymes

Jusqu'à présent, il a été question de français et d'allemand. Mais derrière ces glossonymes apparemment univoques présentant des catégories discrètes se cachent des variétés linguistiques à statuts divers et des polysémies, dont l'utilisation et aussi la thématization font partie intégrante de la cohabitation au quotidien entre les deux communautés linguistiques (cf. Brohy 2017a). Les Alémaniques utilisent encore souvent le terme *welsch* tant pour la langue française que pour les francophones. Autrefois (et encore parfois maintenant), il était en Suisse aussi utilisé pour l'italien, les italophones, le romanche et les Romanches. Cet ethnonyme est aussi utilisé par les francophones en tant qu'autodésignation, mais souvent de manière ironique ou décalée.

Derrière la notion englobante de l'allemand se cache en fait une situation diglossique, même si elle ne correspond pas à celle décrite de manière prototypique par Ferguson (cf. 1959). La législation fribourgeoise ne distingue pas entre les variétés de l'allemand standard et du dialecte alémanique, contrairement à la législation fédérale et en particulier la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (cf. Confédération suisse 2007). Dans le canton de Fribourg, il existe plusieurs dialectes alémaniques, le dialecte singinois (*Seislerdütsch*), celui de la région de Murten/Morat, de Gurmels et de Jaun (cf. Boschung 1984/85). Auprès des francophones, les dialectes alémaniques jouissent souvent de peu de prestige. Pour des personnes habituées à une langue normée et standardisée, la grande variation marquée par l'oralité est déroutante, et l'apprentissage de l'allemand standard à l'école, qui n'est que peu utile pour les contacts avec les germanophones, est une expérience qualifiée de frustrante. Et lorsqu'il est question d'apprentissage de la langue seconde, les francophones soulignent volontiers qu'ils doivent en fait apprendre deux langues en même temps, alors que les germanophones peuvent se contenter d'une seule langue, le français oral et le français écrit étant considérés comme très proches, voire identiques. Selon certaines représentations francophones, les dialectes sont des parlers primitifs, sans grammaire, aux sonorités rudes et peu esthétiques, se présentant avec une telle variété que les dialectophones ne se comprennent pas entre eux. D'ailleurs, le glossonyme « bon allemand » pour qualifier l'allemand standard renvoie implicitement à une autre variété qui serait le « mauvais allemand », donc le dialecte. Les règlements scolaires fribourgeois de la fin du 19^e siècle, qui interdisaient les patois (francoprovençaux) et le dialecte alémanique à l'école, mentionnaient que « seuls le français et l'allemand grammatical [sic] (*Schriftdeutsch*) » étaient les langues de l'école (Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg 1886). Toutefois,

ces dernières années, les dialectes ont gagné en prestige en Suisse romande. On les enseigne dans des écoles de langues depuis les années 1960, et ils sont désormais aussi enseignés à l'Université.

Les Alémaniques utilisent de manière interchangeable les termes de *Dialekt* et de *Mundart*, en dialecte aussi *Schwyzertütsch* (avec des variantes orthographiques), l'expression *Puuretütsch*, faisant référence à un langage des campagnes, est devenue rare, le dialecte alémanique étant devenu un phénomène très urbain. Comme dans le reste de la Suisse alémanique, les dialectes sont souvent utilisés à l'écrit dans les blogs, chats, réseaux sociaux, etc., même si le terme *Schriftdeutsch* pour l'allemand standard est utilisé parallèlement à celui de *Hochdeutsch* pour exprimer le fait que l'allemand standard renvoie à une langue écrite, alors que le dialecte est associé à la langue orale (*Mundart*), ce que Kolde (1981) qualifie de *diglossie médiévale*. Le terme de diglossie est toutefois peu utilisé dans la vie courante et les médias, il semble être réservé à la communauté scientifique.

Le français et le patois francoprovençal connaissent en Suisse romande (dans le Jura, il s'agit du patois franc-comtois) autrefois aussi une situation diglossique, appelée parfois *dilalique* (cf. Maître 2003). Cette situation a perduré plus longtemps dans les cantons catholiques, donc aussi dans le canton de Fribourg. A l'heure actuelle, le patois est encore utilisé de manière marginale dans la partie francophone du canton, en particulier en Gruyère, même s'il y a un regain d'intérêt et d'engagement pour cette langue, qui est enseignée dans certaines écoles et aussi protégée par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe (1992) que la Suisse a ratifiée en 1997 (pour le patois, voir aussi Matthey/Meune 2012).

Une autre langue et son glossonyme sont utilisés en ville de Fribourg, beaucoup moins connus que ceux du français et de l'allemand et de leurs variétés apparentées. Il s'agit du *bolze*, une variété mixte, pratiquée autrefois en Basse-Ville de Fribourg par une population défavorisée (cf. Brohy 2017b), appelée les *Bolzes*:

Le Bolze se signale essentiellement par son langage. Un langage mâtiné de patois et d'allemand, adultéré par les barbarismes et les entorses syntaxiques, mais où brillent des inventions lexicales assez inédites (Humbert 1967: 56).

Si le bolze a le français comme langue de base, il existe aussi une variété qui ajoute du français au dialecte alémanique, appelée *Bolz*, et qui contient beaucoup plus de français que le bolze ne contient de dialecte.

Les deux variétés, comme tout mélange de langues pratiqué à large échelle à la frontière des langues et qui serait la preuve du semilinguisme induit par le bilinguisme, ont été stigmatisées par de nombreuses personnes qui observent le bilinguisme fribourgeois. Jaccoud, par exemple, parle d'une « influence fâcheuse », de « mélange et la compénétration, du français et de l'allemand, provenant du caractère bilingue de Fribourg et de sa position entre les deux langues » (Jaccoud 1914: 79), et Boschung fustige l'absence de discipline linguistique et le mélange des langues qui résulte d'un manque de compétence dans les deux langues (cf. Boschung 1959: 27).

Mais de manière générale, le dialecte alémanique a absorbé un grand nombre de mots français. Le français régional de Suisse romande contient aussi des germanismes, mais dans une moindre mesure. Le mélange et le changement de langues ont acquis des lettres de noblesse par le concept de *translanguaging*, et le bolze est devenu au fil du temps une variété à forte dimension identitaire qui a perdu son caractère stigmatisant et sa référence à des compétences langagières déficientes.

Les falaises de la Sarine, qui symbolise la frontière des langues, ont motivé le développement d'un concept très utilisé dans les médias et le discours général en Suisse, celui de *Röstigraben*, qui traduit les différences réels ou imaginaires entre les Alémaniques et les Romands, en particulier au niveau culturel ou politique, comme les comportements lors des votations populaires (voir par exemple Büchi 2000).

2.2 Un bilinguisme officiel, officieux ou pragmatique pour la ville de Fribourg ?

Nous avons vu que le bilinguisme a accompagné la ville de Fribourg depuis sa naissance en 1157. L'importance, le prestige et le statut des langues ont varié selon la situation politique du moment. Toutefois, la ville n'a jamais eu un statut de bilinguisme officiel, comme la ville de Biel/Bienne qui s'est bilinguisée à partir du milieu du 19^e siècle seulement. Dans les faits, la ville de Fribourg offre des services administratifs dans les deux langues, des filières française et allemande dans les écoles, des événements culturels dans les deux langues, un site Internet bilingue, avec toutefois une prépondérance du français. On parle donc d'un bilinguisme de fait, plus officieux qu'officiel. Des conflits autour d'un statut de ville bilingue, préconisé par la DFAG, et celui d'une commune « francophone avec une minorité allemande » préconisé par la *Communauté romande du Pays de Fribourg* (CRPF), font rage depuis des décennies. Cette dernière, une association qui a été fondée en 1985 pour défendre les francophones lors des discussions autour de la nouvelle Loi scolaire cantonale, a toujours été opposée à toutes les démarches en faveur d'un bilinguisme officiel, invoquant le principe de la territorialité des langues.

Le bilinguisme officiel a été au programme des revendications de la DFAG dès ses débuts, avec simultanément un accroissement de la visibilité du bilinguisme, par le biais d'indications bilingues dans la signalétique et la microtoponymie, comme des panneaux bilingues à la gare, les noms de rues dans les deux langues (cf. Schneuwly 1995 ; Brohy 2017c), et aussi un encouragement à utiliser les deux langues pour la publicité, les indications commerciales, etc., ce qui relève de l'économie privée. Ces réalisations en faveur du bilinguisme devaient refléter le bilinguisme historique de la région, reconnaître la légitimité de l'allemand et être un geste de respect envers la minorité alémanique. Une des revendications de la DFAG a aussi été l'utilisation du toponyme *Freiburg* dans des textes allemands, ce qui n'est souvent pas réalisé en Allemagne et en Suisse alémanique, avec l'explication que *Freiburg* pouvait être confondu avec son homonyme en Allemagne.

La ville voulant se doter d'une nouvelle identité visuelle, elle a proposé un nouveau logo (cf. Fig. 2), refusé par le Parlement communal en 2013, qui a plaidé en faveur d'un logo bilingue. Il a été décidé de surseoir à la réflexion autour de ce symbole graphique, d'un *branding* d'une ville bilingue, en particulier parce que la ville est dans un processus de fusion avec huit autres communes des alentours, toutes francophones, qui devrait aboutir en 2023, pour autant que la population donne son aval.



Fig. 2: Logos de la ville de Fribourg, à gauche celui encore en vigueur, à droite celui qui a été rejeté en 2013

Le Parlement communal a souvent été le moteur d'initiatives en faveur du bilinguisme. En 2008, un Postulat demandait au Gouvernement de la ville d'examiner les démarches nécessaires afin de reconnaître l'allemand en tant que langue officielle à part entière, et, en 2008 également, une proposition demandait une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires. Mais le Conseil communal ne l'entend pas de cette oreille et répond:

Le Conseil communal est sensible à la question de la compréhension entre communautés linguistiques sur le territoire de la ville de Fribourg. En revanche, il n'entend pas limiter son attention aux seuls représentants des 'langues partenaires' français et allemand. Par conséquent, plutôt que de se focaliser uniquement sur la promotion des langues partenaires, le Conseil communal souhaite que Fribourg devienne et se distingue davantage sur la scène nationale comme un pôle de compétence interculturelle. Ainsi, le défi

des prochaines années pour Fribourg consiste à la fois à développer sa spécificité culturelle et, parallèlement à s'approprier la culture multiple (ville de Fribourg 2008 : 254).

En 2017, le Parlement communal a transmis un postulat demandant d'étudier la reconnaissance de la langue allemande comme langue officielle de la ville de Fribourg. Le Conseil communal a confié le mandat d'étudier la question à l'Institut du plurilinguisme de l'Université et de la Haute école pédagogique de Fribourg (cf. Coray et Berthele 2018). Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil communal a décidé de continuer dans la voie empruntée et de renforcer le bilinguisme pragmatique et l'utilisation de l'allemand par différentes mesures, comme l'instauration de classes bilingues (cf. ville de Fribourg 2018).



Fig. 3 : Un nom officiel pour une ville bilingue ? Freiburger Nachrichten 7.6.1990

A l'heure actuelle, la ville de Fribourg dispose de 22 rues et places qui ont une dénomination bilingue, fruit d'une intervention au Parlement de la ville en 1991 et des travaux d'une commission. Pour satisfaire aux critères de sélection, les rues devaient se trouver dans le centre historique de la ville, l'emploi du nom allemand devait être prouvé historiquement et son utilisation ininterrompue et toujours actuelle. Une autre revendication de longue date a été réalisée en 2012, des panneaux dans les deux langues ont été apposés à la gare.



Fig. 4: Deux des 22 rues et places bilingues

Le statut linguistique de la ville de Fribourg a également fait l'objet des travaux de la Constituante qui a élaboré une Constitution cantonale entre 2000 et 2004 (cf. Etat de Fribourg 2004). La thèse de la Commission des langues « La capitale est dénommée Fribourg/Freiburg, elle est bilingue – Die Hauptstadt heisst Freiburg/Fribourg, sie ist zweisprachig » n'a pas été retenue par le plénum, qui a préféré la teneur suivante : « Art. 2. al. 2 : Sa [du canton] capitale est la ville de Fribourg, Freiburg en allemand » et « Art. 6. al. 3: La langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles ». La proposition d'adjoindre le glossonyme en dialecte *Fryburg*, afin d'éviter la confusion avec la ville de Fribourg en Brisgau, n'a pas été retenue ni par la Commission ni par le plénum. En mentionnant un toponyme bilingue, nous voyons que la Constitution cantonale tient indirectement compte du bilinguisme officiel ou officieux de la capitale.

Les raisons invoquées pour ne pas réaliser un désir ancien et cher aux yeux de la communauté alémanique et de ses représentants, un bilinguisme français-allemand officiel, sont d'ordre financier, mais aussi plus diffuses en relation avec une hypothétique germanisation et une perte d'identité francophone.

2.3 L'apprentissage des langues

L'apprentissage des langues étrangères est un objectif important de l'école et de la formation. Dans une région qui est bilingue depuis des siècles, cet apprentissage est bien sûr primordial, même si un nombre important de personnes acquièrent les langues officielles (et d'autres langues bien sûr) de manière informelle au sein de la famille et de l'environnement social. En ville de Fribourg, la plupart des personnes de langue allemande sont bilingues, certes à des degrés divers. Il existe d'ailleurs en dialecte deux termes pour désigner la compétence dans les deux langues : *zwööspraachig* (zweisprachig), ou *biläng* (bilingue), ce dernier exprimant un degré élevé de compétences dans les deux langues.

A Fribourg, l'enseignement de la deuxième langue (l'allemand ou le français) débute en 3e primaire et celle de l'anglais en 5e primaire, comme les cantons romands et les cantons alémaniques proches de la frontière des langues, suivant les recommandations au niveau fédéral d'enseigner trois langues à l'école primaire. Les cinq lycées cantonaux, dont trois se trouvent sur territoire de la ville, offrent des filières bilingues français-allemand débouchant sur la Maturité bilingue. L'Université de Fribourg, la seule officiellement bilingue de Suisse, dispense un enseignement en français, en allemand, et offre des formations bilingues dans les deux langues selon les dispositions des Facultés ; en plus, des filières et cours sont dispensés en anglais. Des diplômes bilingues sanctionnent des études bilingues suivant des critères de

répartitions entre les deux langues pour l'enseignement, les travaux écrits et les examens (cf. Langner 1997 et 2003). Les écoles professionnelles et les autres Hautes écoles offrent également des cours bilingues, et notamment aussi la Haute école pédagogique qui offre à choix une immersion partielle, une filière qui prépare à l'enseignement en immersion, ainsi qu'une autre, appelée double langue maternelle, qui permet d'enseigner dans les classes allemandes et françaises. Pour qualifier l'autre langue cantonale à l'école, on utilise généralement le terme de « langue 2 », le terme de langue étrangère étant réservé à l'anglais ou à d'autres langues, avec l'argument qu'une langue nationale ne pouvait pas être qualifiée de langue étrangère. À Fribourg, le terme de langue partenaire s'est toutefois généralisé suite aux travaux préparant une filière bilingue à l'école obligatoire dont il est question dans ce chapitre (cf. Jungo 1997 ; wb 1997).

L'absence de classes ou filières allemandes dans certaines écoles, une situation qui touche les minorités du monde entier, a développé les compétences en français de beaucoup d'Alémaniques, notamment autrefois au Lycée des garçons, dans la formation du corps enseignant et les écoles professionnelles. Des francophones ont regretté cet état de fait, et un enseignement bilingue partiel qui s'adressait tant aux majoritaires qu'aux minoritaires a été initié au Lycée dans les années 1980.

Toutefois, un groupe de parents et de personnes actives dans la formation souhaitaient un enseignement bilingue précoce pour les enfants de la région de Fribourg. En 1991, il a créé une association qui a élaboré plusieurs projets d'écoles bilingues selon les données démographiques des communes (cf. Brohy 1992 ; Brohy et Langner 1993 et 1994). Différents modèles proposaient des classes linguistiquement mixtes selon l'immersion réciproque et selon l'immersion traditionnelle. Une enquête effectuée en ville de Fribourg et sa périphérie a permis de dégager l'intérêt des parents pour ce type d'enseignement. Suite à ces travaux préliminaires, un groupe de travail nommée « Ecole bilingue » a été créé en 1992 à la Direction de l'instruction publique et du sport (DICS, le Ministère cantonal de l'éducation). Un Concept de promotion de la langue partenaire et d'autres langues à l'école a été élaboré en 1997, concept qui accordait une place importante à l'enseignement bilingue. Une proposition de changement de la Loi scolaire, qui devait permettre de mettre sur pied des classes bilingues, a été acceptée à une très large majorité par le Parlement cantonal en 1999. Toutefois, un référendum⁴ contre la modification de la Loi scolaire a abouti en 2000, et le peuple fribourgeois a donc voté sur le projet en septembre 2000. Le vote a débouché sur un résultat très serré en défaveur de la

⁴ Un référendum est un instrument de la démocratie directe qui vise à faire voter le peuple souverain sur une décision prise par un parlement. Il nécessite 6'000 paraphes afin d'aboutir.

modification dudit article de la Loi scolaire. Suite à cette décision, les projets bilingues qui avaient déjà été initiés ont successivement été abandonnés. Il s'agissait de projets qui ne prévoyaient pas des périodes intensives en langue 2 et qui avaient pu être mis en œuvre avec des moyens modestes.

Ce qui surprend, ce sont les réactions haineuses et les conflits violents qui ont suivi la discussion et la consultation du Concept. Les dissensions ont également accompagné la campagne de votation, sous formes de lettres de lecteurs ou de prises de position lors de tables rondes ou de soirées de discussion et d'information. En voici quelques exemples : « Avant de vouloir péter dans plusieurs langues et obliger les autres à en faire autant, il faudrait avoir la modeste ambition de connaître la sienne » (Clerc 1997) ; « N'en déplaise aux idéologues de la liberté de la langue, bilinguisme veut dire germaniser » (Simonet 1992 : 18). Selon lui, les classes bilingues favorisent clairement les Alémaniques : « le germanophone qui parle déjà le schwyzerdütsch pourra s'exprimer en bon allemand et en bon français [sic] » (Simonet 1992: 18). Les principaux arguments avancés contre l'enseignement bilingue sont l'enfreinte au principe de territorialité des langues, il serait donc contraire à la Constitution, ainsi que des coûts élevés. On invoque aussi le manque de formation du corps enseignant, la germanisation des francophones et la perte de l'identité romande, minoritaire au niveau suisse. La CRPF s'est fortement mobilisée contre le projet, la DFAG était en faveur de celui-ci. Durant les années qui ont suivi la votation, les termes d'immersion et d'enseignement bilingue ont été soigneusement évités dans le discours public.

Mais le temps est propice à des innovations pour l'apprentissage des langues, et notamment à l'instauration de modèles intégrés et bilingues, reflétant les travaux au niveau international et notamment au Conseil de l'Europe. En 2009, un nouveau Concept cantonal pour l'apprentissage des langues voit le jour. Il prévoit des activités d'échange, comme les échanges scolaires linguistiques et la 12^e année linguistique⁵, ainsi que des projets bilingues au sein des établissements scolaires, comme des séquences d'enseignement dans la langue partenaire, des activités en langue 2, des séquences d'enseignement intégré et des classes bilingues (cf. Canton de Fribourg 2009). Ce Concept tient aussi compte de l'anglais et des langues de la migration, et contrairement au projet précédent, il n'a pas suscité de débat. Et trente ans après les premières initiatives pour l'enseignement bilingue précoce, deux classes maternelles bilingues, composées pour moitié d'élèves francophones et germanophones et fonctionnant donc en immersion réciproque ont été ouvertes à la rentrée

⁵ La 12^e année linguistique consiste à refaire la dernière année de l'école obligatoire dans un établissement scolaire situé dans l'autre région linguistique, donc en immersion totale tardive. Cette offre est facultative.

2021 dans un quartier de la ville. Il s'agit d'un projet pilote qui va être évalué avant d'être éventuellement étendu à d'autres établissements scolaires de la ville.

3 Conclusions

La linguistique de contact, qui fait partie de la sociolinguistique, tient bien sûr aussi compte des conflits qui surgissent lorsque des langues, donc en fait des personnes de langues différentes, sont en contact étroit et fréquent (voir Nelde 1980 et 2004), comme cela est le cas dans une zone de contact millénaire entre le français et l'allemand et ses variétés. Les conflits faisant partie intégrante et de manière systématique des contacts de quelque nature, ce n'est pas leur absence qui doit être envisagée, mais bien leur règlement en bonne intelligence. Les trois exemples présentés illustrent des enjeux et des conflits qui ont surgi et qui existent encore entre la population alémanique et romande.

Toutefois, à Fribourg, la distinction entre Alémaniques et Romands est parfois hasardeuse, même si elle fait partie des statistiques, d'études et de documents. En effet, il existe des bilingues qui refusent une étiquette ethnique, dont on ignore le nombre et qui pourraient faire l'objet de recherches futures (voir aussi Brömmelsiek 2014).

Le statut de bilinguisme officiel de la ville de Fribourg va être un enjeu majeur pour les prochaines années, en particulier en relation avec la fusion planifiée du Grand-Fribourg, nouvelle commune qui comptera une population d'environ 80'000 personnes, à condition qu'elle aboutisse en 2023. La CRPF est opposée à un bilinguisme officiel ou pragmatique de la future commune :

La CRPF s'oppose fermement à un projet de bilinguisme institutionnel du Grand Fribourg qui déplace arbitrairement la frontière des langues et met en péril l'équilibre linguistique du canton de Fribourg [...] Cela porterait atteinte aux droits des citoyens francophones, notamment en matière judiciaire et scolaire, et entraînerait par ailleurs des coûts importants (ATS 2021).

L'avenir nous dira si un bilinguisme pragmatique plus élaboré ou officiel va être instauré dans la future commune, et si une Loi cantonale sur les langues s'avère nécessaire. Ce serait un signal clair pour changer l'habitus français qui a pour conséquence l'utilisation du français par défaut dans les échanges administratifs, économiques, culturels et sociaux, c'est-à-dire le choix automatique du français. Il faut envisager un poste de responsable du bilinguisme pour la future commune qui pourrait aiguiller les autorités, les institutions et la société civile dans une politique des langues active et la promotion du bilinguisme.

Un autre enjeu est l’instauration progressive de classes bilingues selon le principe de l’immersion réciproque, qui avaient déjà été exigées au début des années 1990 par l’AEBF et des interventions parlementaires. Celles-ci ont été réalisées dans la ville bilingue de Biel/Bienne en 2010 (Ville de Bienne) et dans la ville de Berne en 2019 (Stadt Bern). Deux classes maternelles bilingues ont été ouvertes, d’autres filières pourraient suivre. De bonnes compétences linguistiques sont une condition pour l’intégration sociale et présentent des avantages économiques et culturels indéniables.

Nous avons vu au fil de cet article que les thématiques liées au bilinguisme intéressent et mobilisent toute la population, les élues et élus des parlements et gouvernements et qu’elles occupent aussi les citoyennes et citoyens par le biais de la démocratie directe et ses votations.

Références

- Altermatt, Bernhard (2005): Die institutionelle Zweisprachigkeit der Stadt Fribourg-Freiburg: Geschichte, Zustand und Entwicklungstendenzen. *Bulletin VALS-ASLA* 82, 63–82.
- ATS (2021): Répartition des langues menacée. *La Liberté*, 6.2.2021, 11.
- Bernauer, Ludwig (1962): Sprachfragen im schweizerischen Kanton Freiburg. *Europa Ethnica* 19: 4, 149–166.
- Boschung, Moritz (éd.) (1984/85): Häpere, Händöpfu ù Händöpfla. Deutschfreiburger Mundarttexte. *Deutschfreiburger Beiträge zur Heimatkunde* 53.
- Boschung, Peter (1959): Freiburg – ein zweisprachiger Kanton. *Alemannisches Jahrbuch*, 206–234.
- Boschung, Peter (1985/86): Freiburg – der erste zweisprachige Kanton. *Freiburger Geschichtsblätter* 64, 107–145.
- Brohy, Claudine (1992): *Das Sprachverhalten zweisprachiger Paare und Familien in Freiburg*. Freiburg: Universitätsverlag.

- Brohy, Claudine (2005): Perceptions du bilinguisme officiel et interactions bilingues à Biel/Bienne et Fribourg/Freiburg. *TRANEL* 43, 111–127.
- Brohy, Claudine (2011): Les langues s'affichent: Signalétique, publicité et paysage linguistique dans deux villes bilingues suisses, Biel/Bienne et Fribourg/Freiburg. *Cahiers de l'ILOB* 2, 105–124.
- Brohy, Claudine (2012): Bilingualism and the city: Measuring linguistic conviviality in two bilingual cities in Switzerland. In: Brohy, Claudine, du Plessis, Theodorus, Turi, Joseph-G. & Woehrling, José (éds): *Law, language and the multilingual state. Proceedings of the 12th International Conference of the International Academy of Linguistic Law*. Bloemfontein: Sun Media, 103–123.
- Brohy, Claudine (2017a): *Allemand grammatical, français fédéral, Welsch, Staubirne, race, röstigraben – glossonymes, ethnonymes et érinymes en Suisse*. Exposé lors de la Conférence L'images des langues, vingt ans après, Université de Neuchâtel, 10. –11.11.2017.
- Brohy, Claudine. (2017b): Frontière des langues et urbanolecte hybride: Le cas du bolze à Fribourg (Suisse). In: Boissonneault, Julie & Reguigui, Ali (éds.): *Les langues et leurs territoires. Entre conflit et cohabitation*, Sudbury: Université Laurentienne, 77–102.
- Brohy, Claudine (2017c): Spuren der Mehrsprachigkeit im öffentlichen Raum. *Sprachspiegel* 4, 98–117.
- Brohy, Claudine & Langner, Michael (1993): Eine zweisprachige Schule in einem zweisprachigen Kanton in einem viersprachigen Land. *EKIB – Newsletter* 6, 10–18.
- Brohy, Claudine & Langner, Michael (1994): Zweisprachiges Lernen in Freiburg/Fribourg: Geschichte, Realität, Perspektiven. *Universitas friburgensis* 4, 1993/94.
- Brohy, Claudine & Schüpbach, Doris (2016): Protection des minorités ou promotion du plurilinguisme? Droits linguistiques, politique et pratiques dans deux villes bilingues suisses. *Droit et Cultures* 72, 181–224.
- Brömmelsiek, Björn (2014): *Wenn individuelle Zweisprachigkeit kollektive Sprachkonflikte löst: Sprachgrenze und Identitätsdiskurse in Fribourg/Freiburg (CH): die Sicht junger bilingualer Erwachsener*. Thèse de doctorat, Montréal: Université de Montréal.
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11612> (30.1.2021).
- Büchi, Christophe (2000): *Röstigraben. Das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz. Geschichte und Perspektiven*. Zürich: NZZ Verlag
- Canton de Fribourg (2009): *Concept cantonal de l'enseignement des langues. Acquisition de la langue partenaire et d'autres langues étrangères à l'école enfantine, aux degrés primaire et secondaire I*.
http://appl.fr.ch/ofl/cst2004/concept_enseignement_langues.pdf (30.1.2021).
- Clerc, Denis (1997): Pie rouge, pie noir et pi-lingues. *La Liberté* 17.12.1997.

- Conrad, Sarah-Jane (2005): Zweisprachige Kommunikation: Biel/Bienne und Freiburg im Vergleich. *Bulletin VALS-ASLA* 82, 43–62.
- Confédération suisse (2021): *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 5 octobre 2007*. www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2009/821/fr (30.1.2021).
- Conseil de l'Europe (1992): *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Coray, Renata & Berthele, Raphael (2018): *Deutsch als Amtssprache der Stadt Freiburg i. Ü.? Bestandsaufnahme und Analysen aus historischer, juristischer und soziolinguistischer Perspektive: Bericht zuhanden des Gemeinderates von Freiburg*. Freiburg: Institut für Mehrsprachigkeit. www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/4et6c_Bericht%20IFM_Deutsch%20als%20Amtssprache_20180628.pdf (30.1.2021).
- Etat de Fribourg (2019): *Constitution cantonale du 16 mai 2004*. www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2004/2129_cc/fr (30.1.2021).
- Etat de Fribourg (o.J.): *Fribourg en chiffres*. www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/statistiques/fribourg-en-chiffres (30.1.2021).
- Fäsi, Johann Conrad (1766): *Genau und vollständige Staats- und Erdbeschreibung der ganzen Helvetischen Eidgenossenschaft*. 2. Bd. Zürich: Orell, Gessner und Compagnie.
- Ferguson, Charles A. (1959): Diglossia. *Word* 15: 2, 325–340.
- Haas, Walter (2008): Deutsch im Freiburg des Ancien Régime. *Freiburger Geschichtsblätter* 85, 109–132.
- Humbert, Jean (1967): Humour fribourgeois et langage. *Alliance culturelle romande* 10, 56–58.
- Jaccoud, Jean-Baptiste (1914): *Notice sur le Collège St-Michel de Fribourg*. Fribourg: Imprimerie Saint-Paul.
- Jungo, Anton (1997): Die ganze Gesellschaft ist gefordert, wenn partnersprachlicher Unterricht gelingen soll. *Freiburger Nachrichten*, 25.11.1997.
- Kolde, Gottfried (1981): *Sprachkontakte in gemischtsprachigen Städten. Vergleichende Untersuchungen über Voraussetzungen und Formen sprachlicher Interaktion verschiedensprachiger Jugendlicher in den Schweizer Städten Biel/Bienne und Fribourg/Freiburg i. Ü.* Wiesbaden: Franz Steiner.
- Langner, Michael (1997): Zweisprachiges Studieren an der Universität Freiburg/CH. *Babylonia* 4, 19–24.
- Langner, Michael (2003): Auf dem Weg zu einer mehrsprachigen Universität. *Universitas friburgensis* 1, 34–35.
- Lüdi, Georges (1985): Mehrsprachige Rede in Freiburger Ratsmanualen des 15. Jahrhunderts. *Vox Romanica* 44, 163–188.

- Maître, Raphaël (2003): La Suisse romande dilalique. *Vox Romanica* 62, 170–181.
- Matthey, Marinette & Meune, Manuel (éds) (2012): Le francoprovençal en Suisse : genèse, déclin, revitalisation. *Revue transatlantique d'études suisses* 2. www.yumpu.com/fr/document/read/21232583/le-francoprovençal-en-suisse-genese-declin-revitalisation (30.1.2021).
- Nelde, Peter Hans (éd.) (1980): *Sprachkontakt und Sprachkonflikt = Languages in contact and conflict = Langues en contact et en conflit*. Wiesbaden: Steiner (= Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik, Beihefte Nr. 32).
- Nelde, Peter Hans (2004): Minoritologische Überlegungen zum Deutschen als Konfliktsprache. *Brücken, Germanistisches Jahrbuch Tschechien – Slowakei*, 61–75. <http://jahrbuch-bruecken.de/cms/wp-content/uploads/2017/02/Brucken-2004.-Nelde.pdf> (30.1.2021).
- Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg*. Bulle: J. Ackermann 1886.
- Schneuwly, Rainer (1995): *Balmgasse*. Freiburg: Paulusverlag.
- Schneuwly, Rainer (2019): *Bilingue – Wie Freiburg und Biel mit der Zweisprachigkeit umgehen*. Baden: Hier und Jetzt.
- Schüpbach, Doris & Brohy, Claudine (en prép.): Bilingualism, multilingualism and diglossia: A tale of two Swiss cities. In: Hajek, John; Norrby, Catrin; Kretzenbacher, Heinz L. & Schüpbach, Doris (éds.): *Multilingualism and pluricentricity: A tale of many cities*, Berlin: Mouton de Gruyter.
- Simonet, Claude (1992): Pour des classes bilingues en ville de Fribourg? *Le Pays de Fribourg* 18, 18.
- Stadt Bern (2020): *Die erste « Classe bilingue de la Ville de Berne » ist gut gestartet*. https://www.bern.ch/mediocenter/medienmitteilungen/aktuell_ptk/die-erste-classe-bilingue-de-la-ville-de-berne-ist-gut-gestartet (30.8.2021).
- Ville de Bienne (o.J.): *FiBi*. <https://fibi.ecoles-bienne.ch/fr/notre-ecole/> (30.1.2021).
- Ville de Fribourg (2008): *Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 17 novembre 2008*. www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2018-07/cg_pv_200811171.pdf (30.1.2021).
- Ville de Fribourg (2018): *Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 23 et du postulat n° 40*. www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulats023et040_BilinguismeetLogo_Rapportsfinaux_180828_F%2BD1.pdf (30.1.2021).
- Ville de Fribourg 1700 (2021): *Bulletin d'information de la Ville de Fribourg Mitteilungsblatt der Stadt Freiburg* no 371. Février 2021. www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2021-01/371_Fevrier_net.pdf (30.1.2021).



wb (1997): Förderung der « Partnersprache » und Staatsreform geniessen hohe
Priorität. *Freiburger Nachrichten*, 30.8.1997.

Zimmerli, Jakob (1895): *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*.
Band 2. Genf/Basel: H. Georg.

Kurzbio: Claudine Brohy a une formation d’enseignante de langues (français, allemand, anglais) et de sociolinguiste, elle enseigne la linguistique et l’allemand langue étrangère au Département Plurilinguisme et didactique en langues étrangères et au Centre de langues de l’Université de Fribourg. Elle est née et elle a grandi à la frontière des langues et s’intéresse aux différents aspects du plurilinguisme et des langues en contact: acquisition et apprentissage des langues, enseignement bilingue, politique des langues et droits des minorités linguistiques, fonctionnement de groupes et d’institutions plurilingues.

Anschrift:

Dr. Claudine Brohy
Universität Freiburg / Université de Fribourg
Rue de Rome 1
Büro 3.01
CH 1700 Fribourg / Freiburg
claudine.brohy@unifr.ch